



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2009

Affiché le 06 Août 2009

Etaient présents ou représentés : 20

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Marie-Louise JACQUET, Isabelle GRANDMOTTET, Sylvie MERMILLOD, Philippe COUTTY, Nathalie VESIN (procuration), Christian ROUSSEAU, Jean PALLUD, Louis-Jean REVILLARD, Claire SUBLET, Renaud DEBORNE, Alexandra MEYER, Solange PAIREL, Cédric DECHOSAL, Raymonde DEMOLIS, Brigitte CARLIOZ, Monique LANGIN, Fabienne BERTHOUD, Jean-Marc VIDAL (procuration), Catherine CHALLANDE.

Etaient absents : 7

MM. Jean-Loup GALLAND, Frank GIBONI, Bernard DESBIOLLES, Louis JACQUEMOUD, Catherine CAPPANNELLI, Nelly MAKTAV, Jean-Michel AILLOUD.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 24 juillet 2009



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation :

⇒ d'ajouter 2 délibérations concernant :

- Une nouvelle convention avec ADELAC pour le stockage des déblais issus des travaux de la grand'rue
- Décision modificative de crédits n°2 : écritures complémentaires

⇒ d'apporter des précisions sur la délibération à prendre à la date du 18 juin 2009 relative à la mise en place d'une participation à l'accession aidée à la propriété dans le cadre du pass foncier.

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité.**



✓ PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 JUIN 2009 :

- **1^{ère} observation** concernant la décision modificative n°2

Le Procès Verbal ne reprend pas les éléments qui expliquent pourquoi il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au Budget Primitif 2009, tels qu'ils figurent dans la note de synthèse du 18 juin 2009 : compte tenu que le Conseil Municipal était en possession de ces informations, lors du vote, il n'a pas été jugé nécessaire de les répéter dans le PV.

- **2^{ème} observation** : le tableau d'amortissement du prêt de 3 000 000 € n'a pas été joint au présent PV comme il avait été demandé : c'est un oubli. Il a été remis en fin de séance.

- **3^{ème} observation** concernant la création des postes saisonniers pour le fonctionnement de l'accueil loisirs de l'été

Il était prévu dans la note de synthèse :

- Le recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe durant la période du 17 au 28 août 2009 pour une durée de 50 heures alors que le PV porte 48 heures, qui est la durée maximale qui peut être effectuée : lors du débat qui a précédé le vote, il avait bien été précisé qu'il ne semblait pas possible de demander à un agent d'effectuer 50 heures par semaine et que contact serait pris avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour avis sur ce sujet.
- Le paiement de 20 heures complémentaires durant la période du 6 au 31 juillet 2009 pour un adjoint d'animation de 2^{ème} classe titulaire : le PV annonce 15 heures, ce qui correspond à la réalité.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a adopté le Procès-Verbal de la réunion du 18 juin 2009



Louis JACQUEMOUD, Catherine CAPPANNELLI, Nelly MAKTAV, Jean-Michel AILLOUD ont rejoint l'assemblée.

Présents ou représentés : 24



✓ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 16 juin 2009, le Conseil Communautaire de la CCPC a approuvé la modification statutaire concernant la compétence obligatoire « Développement Economique » en ajoutant un cinquième alinéa « définition et mise en œuvre d'actions de promotion, de soutien et d'animation du tissu économique, du commerce et de l'artisanat et plus particulièrement dans le cadre d'un plan FISAC ». Pour que les statuts puissent être modifiés par arrêté de Monsieur le Préfet, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur cette modification dans un délai de 3 mois.

Une question a été posée relative à l'incidence financière de cette modification, à savoir une contrepartie sera-t-elle demandée par la CCPC ? la réponse a été Non.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la modification des statuts telle que présentée ci-dessus.

✓ **PERSONNEL**

⇒ CENTRE DE LOISIRS D'ETE

Compte tenu du nombre important des inscriptions qui ont été prises pour le mois d'août et afin d'assurer un bon encadrement des enfants, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de recruter, durant la période du 17 au 28 août 2008, 2 agents supplémentaires qui effectueront respectivement 22 et 23 heures par semaine.
- de porter à 47 heures par semaine au lieu de 20h la durée hebdomadaire pour un agent dont le recrutement a fait l'objet d'une délibération en date du 18 juin 2009.

Considérant les changements qui vont intervenir à la prochaine rentrée scolaire :

- disponibilité demandée par 2 agents de la garderie périscolaire
- surveillance cantine plus assurée par les ATSEM de la CCPC
- mise en route du centre de loisirs le mercredi

il s'est avéré nécessaire de réorganiser les services de garderie périscolaire, surveillance cantine et accueil loisirs.

Ce dernier point a soulevé quelques interrogations de l'opposition, notamment sur le manque de concertation quant au démarrage de cet accueil du mercredi. S'en est suivi un débat houleux à l'issue duquel deux conseillères ont quitté la salle : Mmes LANGIN et MEYER.

Le calme revenu, Monsieur le Maire a invité les 22 membres présents à délibérer sur les propositions qui ont été faites.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide, à compter du 1^{er} septembre 2009 :

- de supprimer les 2 postes d'adjoint d'Animation de 2^{ème} classe occupés par les agents en disponibilité
 - 1 d'une durée hebdomadaire de 15 heures
 - 1 d'une durée hebdomadaire de 9 heures
- de créer 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
 - 1 d'une durée hebdomadaire de 18 heures (12 h de garderie périscolaire et 6 h de cantine)
 - 1 d'une durée hebdomadaire de 12 heures (8 h ½ de garderie périscolaire et 3 h ½ d'accueil loisirs du mercredi)
 - 1 d'une durée hebdomadaire de 6 heures (surveillance cantine)
- de modifier les postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe suivants :
 - 1 d'une durée hebdomadaire de 15 heures, augmentée et portée à 16 h ½ (10 h ½ garderie périscolaire et 6 h de surveillance cantine)
 - 1 d'une durée hebdomadaire de 14 h, augmentée et portée à 15 h (9 h garderie périscolaire + 6 h de surveillance cantine)
 - 1 d'une durée hebdomadaire de 9 h, augmentée et portée à 14 h ½ (5 h garderie périscolaire – 6 h surveillance cantine – 3 h ½ accueil loisirs du mercredi)
 - 1 d'une durée hebdomadaire de 9 h ½, diminuée et portée à 8 h ½ (garderie périscolaire)
 - 1 d'une durée hebdomadaire de 4 h ½ diminuée et portée à 3 h ½ (surveillance cantine)
- de recruter un apprenti pour une durée de 2 années scolaires qui assurera des fonctions d'animation et sera affecté en priorité à l'accueil loisirs (les mercredis et durant les vacances scolaires). Il effectuera également des heures de surveillance à la cantine scolaire et d'animation à la garderie périscolaire.
- de créer un poste provisoire d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 2 h 20.
Ce poste, étant complémentaire à celui d'une durée hebdomadaire de 3 h ½, sera expérimenté jusqu'à la fin de l'année scolaire 2009/2010.
Monsieur Le Maire est autorisé à signer le contrat d'engagement temporaire pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 02 juillet 2010.

.../...

✓ CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Dans le cadre de la vente d'un bâtiment aux Fours à Chaux, le Notaire chargé de l'acte sollicite la régularisation d'une servitude de passage existante sur la parcelle communale cadastrée section B n°2555 au profit de la parcelle n°2554.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour constituer cette servitude de passage à tous usages et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

✓ REGULARISATION CHEMIN RURAL DE CRUSEILLES A BIOLLAY

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du bornage de la propriété DEGRANGE Jean-Sébastien, située au lieudit « La Mouille », tous les propriétaires riverains ont été convoqués, et notamment la Commune compte tenu que le chemin rural de Cruseilles à Biollay longe cette propriété.

Sur place, il a été constaté qu'une partie de ce chemin rural (67m²) empiétait sur la parcelle cadastrée section B n°776 appartenant à Monsieur DEGRANGE.

Après accord de ce dernier, il convient de régulariser la cession gratuite à la Commune du terrain, conformément au plan dressé par la SARL Philippe CARRIER en mai 2009.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Accepte la cession gratuite par Monsieur Jean-Sébastien DEGRANGE de 67 m² environ issus de la parcelle B 776
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire de recevoir l'acte en la forme administrative conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Confie la rédaction de cet acte à la SARL Philippe CARRIER
- Désigne Monsieur Philippe COUTTY, Maire Adjoint, représentant légal de la Commune, pour signer l'acte administratif relatif à cette cession gratuite.

✓ MISE A DISPOSITION DU LOCAL COMMUNAL SITUE DANS L'IMMEUBLE « LE MERCURE »

Suite à la demande faite par l'association « English Time » concernant le renouvellement de l'occupation du local communal situé dans l'immeuble « Le Mercure », afin de promouvoir l'apprentissage de l'anglais auprès des enfants et d'apporter un soutien scolaire en anglais aux collégiens, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour la période du 30 septembre 2009 au 30 juin 2010, au coût horaire de 0,85 € fixé par délibération du 6 mars 2009, soit 26 € par mois, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

✓ CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET CLAE: Marchés LANSARD – réduction des pénalités de retard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise LANSARD titulaire des marchés correspondant aux lots n°81 : plomberie-sanitaire, n°82 : chauffage et n°83 : ventilation, dans le cadre de la construction du Restaurant Scolaire et CLAE, n'a pas respecté les délais d'exécution des travaux prévus dans ses marchés.

Les pénalités de retard telles qu'elles figurent dans le CCAP, représenteraient une somme de 4600 € par lot correspondant à un retard de 92 jours à 50 €, pour un montant de marché respectif de :

Lot n°81	15 512 € HT
Lot n°82	28 575 € HT
Lot n°83	17 268 € HT

Le Maître d'œuvre propose de réduire de 50% les pénalités qu'il conviendrait d'appliquer.

.../...

Le Conseil Municipal, par **16 voix pour** (6 voix contre), donne son accord sur la proposition du maître d'œuvre, à savoir, réduire de 50 % les pénalités de retard à appliquer sur chacun des lots ci-après désignés, à savoir :

Lot n°81	2 300 € HT
Lot n°82	2 300 € HT
Lot n°83	2 300 € HT

✓ **TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT** : demande de remise des pénalités de retard

Considérant l'avis favorable donné par Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Rumilly au motif que le retard est justifié par l'envoi tardif au redevable de l'avis d'imposition suite à un transfert de Permis de Construire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accorde la remise gracieuse des pénalités de retard de règlement des taxes d'urbanisme relatives au Permis de Construire n°096.06.X.0032.

✓ **FORET** : Etat d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le programme des coupes de bois qui seront mises en vente pour l'exercice 2010 :

Parcelle n°16	700 m3 environ	estimation	35 000 €
Parcelle n°21	150 m3 environ	estimation	6 000 €
Parcelle n°23	50 m3 environ	estimation	2 000 €
Parcelle n°24	50 m3 environ	estimation	2 000 €

✓ **ACCUEIL LOISIRS DE JUILLET** : Avenant à la convention avec l'association « Les Aiglons »

Après quelques jours de fonctionnement de l'accueil loisirs du mois de juillet à la colonie « Les Aiglons », il s'est avéré nécessaire de faire le point.

Le convention de partenariat signée le 25 juin 2009 prévoyait des dépenses estimées à 13 195 € dont 6 640 € de frais de personnel.

Un animateur supplémentaire a été recruté pour les deux dernières semaines de juillet représentant une dépense de 631,02 €.

D'autre part, l'association « Les Aiglons » a mis à disposition de la Commune son minibus pour assurer les navettes des enfants qui étaient accueillis, avant l'heure d'ouverture de l'accueil loisirs de la colonie des Follats, à la garderie située dans les locaux du CLAE.

Le remboursement des frais kilométriques sera basé sur le tarif légal en vigueur, soit 0,32 € par kilomètre effectué.

Il est donc nécessaire de passer un avenant.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour passer un avenant avec l'Association « Les Aiglons » et autorise Monsieur le Maire à le signer.

✓ **CONVENTION AVEC ADELAC POUR OCCUPATION, AVANT TRANSFERT DE PROPRIETE, DE LA ZONE SITUEE AU LIEU-DIT « LES CULEES » POUR LE STOCKAGE DES DEBLAIS ISSUS DES TRAVAUX DE LA GRAND' RUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par convention signée avec ADELAC en juin 2009, la Commune a été autorisée à stocker environ 10 000 m³ de matériaux inertes, provenant des travaux de la Grand'Rue, sur la zone définie dans l'emprise de la ZME (Zone de Matériaux Excédentaires) de la Caille.

Il s'est avéré que le stockage possible sur cette zone n'était que de 5 000 m³ et par conséquent, qu'il était nécessaire de rechercher un autre lieu de stockage qui pourrait recevoir notamment les 5 000 m³ restants et peut être plus en cas de nécessité.

ADELAC propose une autre zone de stockage au lieu-dit « Les Culées » sur des parcelles acquises au nom et pour le compte de l'Etat, mais inutiles aux besoins de l'exploitation de l'autoroute A41.

Dans l'attente de la régularisation de la situation juridique de ces terrains, ADELAC autorise la Commune à les occuper à ses frais, risques et périls.

La Commune se chargera des études et du contrôle des travaux nécessaires au stockage des matériaux inertes ainsi que de la remise en état de la zone aux fins de retour à l'agriculture.

Une nouvelle convention a été établie par ADELAC pour la mise à disposition immédiate des parcelles concernées dans l'attente de la régularisation du transfert de propriété à la Commune.

La mise à disposition des terrains est consentie à titre gratuit. La cession des parcelles sera effectuée au prix fixé par le Service des Domaines.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la convention établie par ADELAC pour occupation avant transfert de propriété de la zone située au lieu-dit « Les Culées » pour le stockage des déblais issus des travaux de la Grand' rue et autorise :

- la rétrocession à la Commune des parcelles concernées au prix fixé par le service des Domaines
- Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation avant transfert de propriété et l'acte notarié qui sera établi lors de la vente des parcelles par ADELAC.

✓ **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2** : Ecritures complémentaires

Considérant qu'une erreur a été constatée dans la décision modificative de crédits n°2 approuvée par délibération en date du 18 juin 2009, il convient de la compléter ainsi :

Chapitres et articles	Désignation	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	- 4348,80	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 4348,80

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les modifications de crédits telles que figurant ci-dessus.

✓ **INFORMATION SUR LE PASS FONCIER**

Monsieur le Maire a souhaité revenir sur la décision prise lors du dernier Conseil Municipal du 18 juin 2009, afin d'apporter des précisions sur les conditions d'octroi de la subvention.

Il précise que les critères d'octroi sont les suivants :

- réservée aux personnes physiques
- qui travaillent ou habitent la Commune depuis 2 ans au moins
- les bénéficiaires de l'aide sont limités à 5 pour l'année 2009 (5 subventions de 4 000 ou 5 000 € par ménage en fonction de la composition familiale)
- et élément nouveau : la subvention de la Commune ne concerne que la construction ou l'acquisition de logements neufs en habitat individuel groupé ou en habitat collectif.

Accord du Conseil Municipal sur ces critères d'attribution.

.../...

✓ AFFAIRES DIVERSES

- ⇒ AGENDA 21 : la réflexion Agenda 21 a débouché sur la définition de 6 domaines d'actions sur lesquels un groupe mené par un pilote va travailler pour mettre en œuvre les idées retenues. Vous pouvez donc vous inscrire dans les groupes ci-après, soit directement sur le site ou auprès des pilotes :
- Gouvernance Durable du territoire, piloté par Sylvie MERMILLOD
 - Ressources et valeurs du territoire, piloté par Jean-Michel AILLOUD
 - Eco-pratiques, éco-réflexes et citoyenneté, piloté par Cédric DECHOSAL
 - Vivre ensemble, piloté par Nathalie VESIN
 - Penser le territoire, piloté par Christian BUNZ
 - L'Economie : des professionnels acteurs de CRUSEILLES, piloté par Alexandra MEYER
- ⇒ SITE DE LA MAIRIE :
Un projet de rencontre avec un professionnel est prévu pour envisager soit d'augmenter la capacité du site, soit de changer de société.
Une réunion est prévue à ce sujet le mercredi 5 août 2009 à 20h30 en Mairie.
- ⇒ ECO-EMBALLAGE :
Cédric DECHOSAL fait les propositions ci-après :
- plus de consommation d'eau minérale en bouteilles plastiques à la Mairie
 - plus d'ampoules
 - équiper les conseillers municipaux de casiers pour déposer le courrier qui les concerne
 - les PV de la Commission d'Urbanisme seront adressés par mail.
- ⇒ 1^{ER} MARCHE NOCTURNE :
Il aura lieu le vendredi 18 septembre 2009 de 17h00 à 21h00
- ⇒ AVIS SUR L'EPREUVE MOTOCYCLISTE INTERNATIONALE « DARK DOG MOTO TOUR » qui se déroulera du 3 au 11 octobre 2009 avec passage sur CRUSEILLES le mercredi 7 octobre 2009 au niveau des Dronières (viennent de Groisy et se dirigent vers Vovray) – Avis favorable du Conseil.
- ⇒ Remerciements de la Paroisse Sainte Croix au Pays de CRUSEILLES concernant les travaux de rénovation de l'Eglise et versement de la participation de la Paroisse de 125 000 €.
La Paroisse a fixé au Dimanche 30 août 2009 la célébration d'au revoir à Monsieur le Curé Jean MUGNIER qui quitte la Paroisse.
- ⇒ 17EME GENTLEMEN CYCLISTE DES ELUS ET EMPLOYES TERRITORIAUX DE HAUTE SAVOIE, le Samedi 19 septembre 2009 à Rumilly.
- ⇒ Vendredi 11 septembre 2009 à 19h00 en Mairie : réunion d'information sur le photovoltaïque
- ⇒ Retour sur les échanges tendus liés à l'organisation du Centre de Loisirs le mercredi et le manque d'information reproché.
Monsieur le Maire s'est excusé auprès du Conseil Municipal et du public pour avoir haussé le ton et a fait part que des changements interviendraient dans les commissions courant septembre 2009
- ⇒ Les réunions du Conseil Municipal sont fixées en principe au 2^{ème} jeudi du mois. Si la date n'était pas respectée, il est demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir communiquer, le plus tôt possible (avant les délais légaux de 5 jours francs), la date par mail.